



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 59142

Texte de la question

M. Christophe Bouillon attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la recrudescence des faits de braquage de commerces et de cambriolages sur le territoire de Seine-Maritime. Certes, ce phénomène n'est pas propre à la Seine-Maritime, puisqu'au niveau national les vols commis avec une arme explosent depuis un an : une hausse de 12 % pour les cambriolages d'habitations principales, et une augmentation de plus de 25 % pour les braquages de commerces de proximité, de bijouteries et de banques. Aussi, il est fondamental de pouvoir déployer des moyens supplémentaires pour faire face à cette hausse de faits constatés et cette montée de l'insécurité. Considérant le succès d'opérations telles celles de brigades de proximité estivales, ou encore les opérations de « tranquillité-vacances » sur les territoires urbains et ruraux, il lui demande s'il pourrait être envisagé d'étendre et de pérenniser ces opérations « tranquillité-vacances » au delà des périodes de congés, et sur un territoire plus vaste, et ce pour enrayer ces infractions et assurer la tranquillité publique.

Texte de la réponse

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a fixé le 2 septembre des objectifs précis de lutte contre la délinquance aux directeurs départementaux de la sécurité publique et aux commandants de groupement de gendarmerie. Il a notamment demandé une mobilisation renforcée dans la lutte contre les cambriolages, qui constituent une forme particulièrement inacceptable de délinquance. Le ministre a décidé la création, dès le 1er octobre, de cellules anticambriolages, composées de policiers et de gendarmes, dans chaque département et, si besoin, au niveau régional. Sous l'autorité du préfet de police, l'agglomération parisienne est également dotée d'une telle structure. Au niveau national, une cellule d'analyse opérationnelle assurera un suivi des résultats obtenus. Les moyens de la police technique et scientifique seront systématiquement mis en oeuvre pour accroître l'efficacité des enquêtes. Par l'analyse et l'échange d'informations, par les opérations coordonnées de surveillance qu'elles proposeront, ainsi que par leur soutien aux investigations, les cellules anticambriolages permettront de renforcer la cohérence et l'efficacité des forces de sécurité intérieure. Elles contribueront également à redynamiser les actions de prévention et de sensibilisation. Par ailleurs, et comme le prévoit le plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes adopté le 2 octobre, l'opération « tranquillité vacances », menée jusqu'à présent chaque été pour prévenir les cambriolages dans les domiciles durant les congés, sera dorénavant mise en oeuvre pendant les vacances scolaires, non seulement en été, mais aussi pendant les autres périodes de congés dans l'année, ce qui constitue une évolution notable. L'ensemble de ces actions doit permettre d'endiguer rapidement l'augmentation des cambriolages et d'en réduire à nouveau le nombre. Les forces de sécurité sont également mobilisées pour prévenir et réprimer les vols à main armée contre les commerces, notamment à l'occasion de leurs missions de voie publique, par le biais de campagnes d'information à destination des petits commerces ou par la mise en oeuvre des « opérations anti-hold-up » organisées lors des fêtes de fin d'année. Par ailleurs, un plan spécifique « anti-braquage » pour l'Île-de-France a été lancé le 5 février. Étendu à la province en tant que de besoin, il s'appuie aussi sur les petits commerçants, qu'il convient d'aider à s'équiper (vidéo-protection,

alarmes, etc.) et à acquérir certaines techniques pour mieux lutter contre les braquages. Un « référent sûreté » est à leur disposition dans tous les services de police et de gendarmerie pour établir des diagnostics de sécurité permettant de mieux sécuriser les locaux. Le développement de la vidéo-protection sur la voie publique, qui est une priorité nationale, devrait aussi renforcer la sécurité des établissements commerciaux.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Bouillon](#)

Circonscription : Seine-Maritime (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59142

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2009, page 8945

Réponse publiée le : 1er décembre 2009, page 11477